

ter au Canada. Nous avons pris ce genre de mesures pour les textiles et certains autres secteurs d'activité qui ne sont probablement pas en mesure de concurrencer les industries étrangères.

Par contre, il y a beaucoup d'autres secteurs d'activité bien placés du point de vue de la concurrence, dont l'une est les communications. Heureusement, il y a eu également un certain développement grâce, en partie, aux travaux du Conseil national de recherche, et aux efforts du gouvernement lui-même pour encourager la recherche. Ceci me rappelle tout le mal que nous avons eu pendant la dernière guerre, lorsque nous nous sommes aperçus que l'Allemagne détenait tous les brevets des lentilles optiques. Dans ce domaine, le Canada a adopté une méthode entièrement différente de recherche qui lui a permis de développer ce secteur rapidement, à meilleur marché, et dans de meilleures conditions. Après la guerre, nous avons confié ces brevets à la société allemande I.K. Faben qui détenait le brevet original.

Nous avons également fait des innovations dans le domaine des communications et avons mis au point de nouvelles techniques que l'on vend à présent à l'étranger. Le transport urbain à grande vitesse est un autre domaine dans lequel nous pourrions prendre de l'expansion. Il serait de notre intérêt de le faire car ce genre d'équipement se vend très bien dans les autres pays. Nous pourrions donc choisir un certain nombre de domaines dans lesquels nous nous spécialiserions. Par exemple, nous pourrions très bien mettre au point du matériel d'exploitation forestière.

Nous pourrions également devenir spécialistes dans la fabrication de perforatrices à diamants. En fait, il y a déjà deux ou trois sociétés dans ma circonscription qui fournissent une grande partie de ce matériel à de nombreux pays d'Afrique et d'Extrême-Orient, et à presque toutes les sociétés mondiales spécialisées. C'est un domaine que nous avons su mettre au point et où il faudrait investir davantage.

Tôt ou tard le gouvernement devra décider dans quels domaines il concentrera sa recherche et son développement, et il devra alors récompenser les spécialistes de ce domaine dans leur travail. On peut le faire à l'aide de plusieurs méthodes déjà utilisées dans le domaine fiscal. Mais on ne devrait y avoir recours que si une société parvient à mettre au point des méthodes qui bénéficieront sûrement au secteur d'activité concerné et à l'ensemble du pays. Nous devrions déterminer à quelles industries nous voulons donner de l'expansion et ensuite y investir.

Que fait-on maintenant? Je sais que certains de mes amis de l'autre côté s'intéressent beaucoup aux questions financières. Il est intéressant de voir les concessions fiscales que nous avons accordées pour favoriser l'expansion dans divers domaines. Cela nous porte à réfléchir sur ce que nous faisons au juste dans le domaine du développement et des amortissements que nous accordons pour l'exploitation, en ce qui concerne le pétrole et le gaz, par exemple. Je suis certain que les Canadiens n'y comprennent pas grand-chose. Le baromètre financier dans le domaine industriel passe son temps à monter et à descendre comme pour annoncer un très gros orage tous les deux jours.

Une journée, les pages financières des journaux indiquent que certaines compagnies de gaz naturel font appel au grand public et font de la publicité pour obtenir des contrats afin de

Impôt sur le revenu—Loi

vendre leur excédent de gaz et, quelques semaines plus tard, les sociétés pétrolières font la même chose. Malgré la panique d'il y a deux ou trois ans, cinq ou six compagnies ont demandé d'exporter une quantité supplémentaire de pétrole brut aux États-Unis parce qu'elles ont découvert tout à coup qu'elles avaient trop de pétrole sur les bras et la même chose s'est produite pour le gaz. Nous sommes assez naïfs pour croire que les États-Unis nous le rendront quand nous en aurons besoin. Quelle bêtise! Si les Américains en ont besoin, ils ne nous le rendront certainement pas et ils ne respecteront certainement pas tout contrat que nous pouvons permettre à une compagnie de négocier.

Nous avons fait des concessions aux États-Unis dans le domaine de l'exploitation et de la prospection des ressources dans le Grand Nord et nous leur accordons un amortissement total. S'il s'agit de l'exploitation dans les régions isolées, nous ajoutons encore 63 2/3 p. 100 à cet amortissement. Cela donne lieu à la création de compagnies comme la Beaufort Exploration Company, qui est financée dans une certaine mesure par la Dome Petroleum. Celle-ci a accepté d'amortir les charges, de payer l'assurance et de s'occuper de la prospection pour la Beaufort Exploration Limited. Qu'est-ce au juste que la Beaufort Exploration Limited? C'est un asile fiscal, un refuge fiscal. Il est intéressant de lire les avantages que peuvent obtenir dans certaines circonstances ceux qui investissent un certain montant d'argent dans la société. Je ne veux pas parler brièvement de celui qui a un tout petit salaire.

● (1632)

Tous les gens à l'aise, peuvent faire des placements. Les députés appartiennent à cette catégorie. Une personne est plus ou moins à l'aise selon l'endroit où elle vit. Elle peut être imposée à 50 p. 100. Au Manitoba, le taux d'impôt de base d'un riche contribuable est de 54 p. 100, tandis qu'en Ontario il est de 43 p. 100. Un Manitobain qui en a les moyens, peut acheter des actions, par exemple, de Beaufort Exploration. Ces actions se vendent à raison de \$100 à \$10,000 l'unité plus des frais de manutention de \$400. Grâce à certains arrangements, on peut également acheter des actions privilégiées d'une valeur de \$10,000.

Je voudrais parler d'un contribuable du Manitoba qui a un revenu d'environ \$30,000 par an. Il est tenu de payer des impôts s'élevant à \$8,134 sur environ \$24,000 de son revenu. S'il achetait une action de \$10,000 de Beaufort Exploration, grâce aux dégrèvements et aux allègements, l'impôt exigible serait réduit de plus de \$6,500. S'il achetait deux lots d'actions au coût total de \$20,000, ses impôts à payer seraient réduits de plus de \$8,000.

Un homme gagnant \$100,000 par année doit payer des impôts sur environ \$94,000 et ces impôts s'élèvent à \$50,000. S'il achetait un lot d'actions de la Beaufort Exploration, ses impôts ne seraient plus que de \$39,000. Pour un investissement de \$10,000 et avec un revenu de \$100,000, cet homme bénéficierait d'une réduction d'impôt d'environ \$11,000. L'épargne nette réalisée sur le coût d'achat d'un lot d'actions de la Beaufort Exploration serait de \$494. Cette somme proviendrait directement d'autres contribuables. Voilà ce qu'on fait pour aider les riches du pays. Lorsqu'ils investissent \$10,000, ils en reçoivent \$500.

Si un homme a un revenu de \$200,000, on estime qu'à l'achat d'un lot d'actions de \$10,000, il recevra presque \$1,500